

PRÉSENTATION DU BUDGET 2008

DISCOURS DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2008 de la Ville de Lac-Sergent. Ce document est le fruit d'un effort concerté des membres du Conseil et je les en remercie.

Je débiterai en vous indiquant les nouveautés de ce budget en terme d'aide au milieu et de nouveaux services, pour ensuite revenir au sommaire des revenus et dépenses ainsi que l'effet qu'il aura sur votre compte de taxes municipales.

AIDE AUX ORGANISMES DU MILIEU

En premier lieu, le Conseil a été sensible aux demandes d'aide des organismes du milieu. C'est ainsi qu'il a reconduit sa subvention de 1000\$ au Club de motoneiges de Saint-Raymond pour l'entretien et l'amélioration de la piste de contournement du lac Sergent, de 750\$ à la Piste cyclable Portneuf-Jacques-Cartier pour maintenir la gratuité d'usage de cet équipement.

Plus près de nous, le centenaire de notre chapelle en 2008 sera un évènement important. C'est pourquoi nous accorderons la somme de 7 500\$ au Comité du centenaire, portant ainsi la contribution de la Ville à 12 500\$ sur deux ans, soit la moitié de l'objectif de cueillette de fonds que s'est fixé le Comité.

Nous avons aussi reconduit la subvention de 25 000\$ en faveur de l'Association nautique. De plus, nous consacrerons un montant de 10 000\$ pour la tenue d'activités spéciales visant à rassembler et à faire participer davantage les résidents au Club nautique, de même qu'une somme supplémentaire de 3 000\$ pour l'amélioration de certains équipements, tels les quais et l'éclairage des terrains sportifs. Cela devrait aussi se traduire très bientôt par l'établissement d'une piste de ski de fond sur le lac, si la qualité de la glace rend l'opération sécuritaire.

Enfin, avec l'annonce, le 24 septembre dernier, de la découverte de cyanobactéries dans notre lac pour une deuxième année consécutive, nous désirons accélérer le programme de renaturalisation des rives afin que les riverains fassent la plantation d'arbustes pour couvrir leur cinq mètres dès 2008. Selon le règlement 225, il y a obligation en 2008 aux riverains des tributaires de renaturaliser sur deux mètres. Comme l'an dernier, nous nous devons de les aider à le faire en subventionnant l'APPELS pour l'achat d'arbustes, ce qui entraînait des charges d'environ 5 000\$. Nous aurions pu modifier le règlement afin d'obliger tous les riverains à faire cinq mètres au plus tard le 30 septembre 2008. Devant la collaboration exceptionnelle de nos citoyens à l'égard de ce programme, nous avons choisi la méthode incitative plutôt que contraignante pour 2008. Ainsi, nous avons porté la subvention de l'APPELS à 14 000\$ pour lui permettre l'achat d'arbustes qui seront distribués gratuitement aux riverains pour les aider à atteindre l'objectif fixé de cinq mètres. Toutefois, je rappelle que le Conseil se réserve le droit de modifier son règlement pour ramener cet objectif de façon obligatoire pour le 30 septembre 2009.

NOUVEAUX PROGRAMMES ET NOUVEAUX SERVICES

Alors que des efforts sont demandés aux citoyens pour renaturaliser les rives ou de protéger le couvert forestier, la Ville se fixe pour 2008 un objectif spécifique d'embellissement de ses propriétés. Nous consacrerons une somme de 3 000\$ pour la construction d'un massif de fleurs près de notre panneau de bienvenue et pour l'achat, l'installation et l'entretien de jardinières sur certains poteaux sur quelques rues. À cet égard, nous vous incitons à faire un effort particulier en 2008 pour fleurir notre ville. Cela pourrait être notre façon à nous de souligner le 400^e anniversaire de l'implantation permanente de la civilisation française au Québec.

Du côté de l'urbanisme, nous l'avons déjà dit, une réforme en profondeur de nos règlements s'impose. Aussi, nous entendons convier les principaux intéressés durant l'hiver pour préparer ensemble un Plan d'intégration et d'implantation architectural (P.I.I.A.) pour les secteurs riverains du lac. Pour ce faire, nous devons être accompagnés par un urbaniste. C'est pourquoi, nous avons prévu une somme de 5 000\$ pour les honoraires de celui-ci.

Au début de 2007, les Frères de la Miséricorde annonçait la mise en vente des bâtiments de la Base de Plein Air 4-Saisons. Comme vous le savez, c'est dans ces immeubles que se trouvent les bureaux de la Ville. Pour l'instant, rien n'est encore finalisé. Mais, en fonction des besoins d'un futur acheteur, il se peut que cette vente puisse avoir des conséquences importantes pour notre Ville. Aussi, afin de ne pas être pris au dépourvu, nous avons inscrit dans le budget une somme de 17 000\$, dont 10 000\$ pourrait provenir du Pacte rural, pour financer d'éventuels travaux d'aménagement ou même de construction de bureaux pour la municipalité. Cela aura pour effet de retarder les travaux d'isolation du Club nautique jusqu'à ce que nous sachions à quoi nous en tenir.

Cette question a un autre impact sur nos services. Le développement de notre Ville a entraîné un surcroît de travail pour nos employés. L'an dernier, nous avons donné un statut permanent à notre inspecteur municipal et lui avons adjoint pour la période estivale, en plus d'un employé occasionnel, un inspecteur « vert ». Cela a entraîné des besoins de secrétariat et de réception que notre secrétaire-trésorière a de plus en plus de difficultés à rencontrer. A ces tâches, nous avons dû ajouter, par l'effet d'un amendement à la loi, les fonctions de directrice générale, impliquant notamment la gestion du personnel. C'est pourquoi nous devons libérer du temps pour celle-ci pour qu'elle puisse continuer à faire son travail adéquatement. Pour ce faire, nous avons fait installer une seconde ligne téléphonique et envisageons, lorsque nous aurons l'espace pour ce faire, l'engagement d'une secrétaire-réceptionniste qui serait d'abord à temps partiel. C'est un dossier à suivre.

Du côté de la voirie, notre budget prévoit d'importants investissements. Par l'attribution des contrats préliminaires, nous nous préparons à procéder à la réfection du Chemin Tour du Lac Sud pour la section située entre la Route 367 et le Chemin de la Montagne. Il s'agit de travaux représentant environ 200 000\$. Nous avons prévu au budget une allocation de 151 000\$ provenant de notre surplus accumulé et de notre redevance sur la taxe d'accise. Quant au solde, il sera financé par un emprunt à court terme et remboursé à même les redevances sur la taxe d'accise 2009 à recevoir. En même temps, nous espérons pouvoir résoudre le problème du statut

juridique de ce chemin pour la partie qui se trouve sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine. Des négociations en ce sens ont été entreprises et vont bon train.

Enfin, notre grand projet d'égout collecteur progresse en ce que les demandes de subvention ont été déposées aux autorités compétentes. Nous ignorons dans quel délai nous pourrions obtenir une réponse. D'ici là, nous avons choisi de ne pas faire les études requises, car elles sont trop coûteuses. Ainsi, les relevés d'arpentage ou les études environnementales entraînent des coûts de l'ordre de 200,000\$ chacun. Sans savoir si nous aurons notre subvention, nous ne désirons pas dépenser tout cet argent qui grèverait singulièrement nos finances municipales. Par contre, le Conseil devra se fixer un échéancier à partir duquel, faute d'une réponse ou d'une réponse positive, nous devons mettre en place un Plan B.

LES DONNÉES GÉNÉRALES DU BUDGET

En fonction de ce qui précède, nous avons donc budgété des dépenses de 561 911\$ auxquelles s'ajoutent 189 682\$ en immobilisations, pour un total de 751 592\$. Pour les rencontrer, les revenus des taxes de service s'élèveront à 235 722\$. Comme vous le savez, sur les huit taxes de service, la Ville n'en contrôle qu'une seule, la taxe sur les loisirs, qui est maintenue à 65\$. Ce n'est pas le cas avec les autres taxes de service. Par exemple, la taxe sur la cueillette des ordures augmente de 7\$, celle d'incendie, de 12\$ et notre contribution à la MRC, de 6\$ et à la police, de 2\$. Ce mouvement de hausse est toutefois freiné par la baisse légère des taxes d'éclairage et de déneigement, de même que l'augmentation du nombre d'unités d'évaluation, suite à de nouvelles constructions en 2007. Au total, l'augmentation des taxes de service atteindra 22\$ en 2008 pour chaque résidence.

Notre taxe foncière qui avait été maintenue à un niveau constant depuis deux ans, non pas pour le taux à cause du nouveau rôle d'évaluation, mais plutôt en terme de rentrées fiscales, doit être augmentée. Nous avons choisi d'en porter le taux de 0.55\$ du 100\$ d'évaluation à 0.56\$. Cela se traduira par une hausse de la taxe foncière pour une résidence évaluée à 100,000\$ de 10\$. Avec cette hausse qui nous apparaît comme une indexation raisonnable de 1,8%, le total des recettes de taxes générales s'élèvera à 266 064\$. Pour mémoire, rappelons que chaque hausse d'un cent par cent dollars de la taxe foncière rapporte environ 5 000\$ à la municipalité.

En combinant la taxe foncière et les taxes de service, la hausse fera porter le compte de taxe d'une résidence évaluée à 100 000\$ de 1 047\$ en 2007 à 1 079\$ en 2008, soit 32\$ de plus ou 3% d'augmentation.

Dans les autres revenus, les recettes liées aux permis, aux droits de mutation, aux amendes et aux intérêts sont fixées à 25 200\$, tandis que celles concernant des services rendus (vidanges de fosses, analyses d'eau et rampe de mise à l'eau), s'élèvent à 69 486\$. Dans le cas spécifique de la rampe de mise à l'eau, les coûts de fonctionnement étant de près de 5 000\$, nous devons, en vertu du principe de l'utilisateur payeur, augmenter les tarifs de 20\$ à 30\$ pour les résidents et de 50\$ à 60\$ pour les non-résidents.

Du côté des transferts, nous avons budgété une subvention pour la voirie de 14 000\$, du Pacte rural de 10 368\$ ainsi qu'une redevance provenant de la taxe d'accise de 48 707\$ et un

remboursement de TVQ de 4 400\$, pour un total de 77 520\$. S'y ajoutera un prélèvement de 75 000\$ sur notre surplus cumulé non affecté pour les travaux de réfection du Chemin Tour du Lac Sud. Cette ponction devrait nous laisser un surplus d'environ 30 000\$, auquel s'ajouteront les excédents, s'il en est, de 2008.

C'est donc un budget équilibré de 751 592\$ que nous vous présentons.

LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à la loi, le Conseil doit énoncer dans un plan, ses projets d'investissements en immobilisations pour les trois prochaines années.

Aussi, en 2008, nous prévoyons des dépenses en immobilisations de 183 752\$ dont la part du lion ira à la réfection du Chemin Tour du Lac Sud, tandis qu'en 2009 et en 2010, ces dépenses atteindront respectivement 65 248\$ et 103 000\$.